

# MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Conseil municipal

06 avril 2021- 20H30

Salle de réunion



# Appel des élus et quorum Conseil municipal

Elus en fonction = 11

Elus présents = 10

Excusé(s) = 1

Procuration =

Quorum = 6

Visio = 0

Pouvoir = **Quorum atteint = OUI**

**Le conseil municipal peut se réunir et délibérer**

# DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Le maire demande aux élus de désigner un secrétaire de séance.**

**Désigné:**

**JEAN LUC DELLA VEDOVE**

**A été désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.**

# ORDRE DU JOUR

## Présentation de l'ordre du jour:

- 1 – Approbation du dernier compte rendu
- 2 – Délibération du compte de gestion 2020 budget principal
- 3 – Délibération compte administratif 2020 budget principal
- 4 – Affectation du résultat budget principal
- 5 – Vote des taxes 2021
- 6 – Vote du budget 2021
- 7 – Délibération compte de gestion assainissement 2020
- 8 – Délibération compte administratif assainissement 2020
- 9 – Affectation du résultat budget assainissement
- 10 – Vote du budget assainissement 2021
- 11 – Subvention JA
- 12 – Subvention école de Riguepeu
- 13 – Transfert de compétence PLU/carte communale à l'EPCI
- 14 – Délibération autorisant le maire à demander la DSR
- 15 – Questions diverses

# APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

**Le maire présente aux élus le dernier compte rendu.**

**Il propose d'en délibérer.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **APPROUVE**
- ~~**DESAPPROUVE**~~

**Le dernier compte rendu.**

# Compte rendu des délégations au maire

- Validation des devis de la voirie

# COMPTE DE GESTION

## Budget principal

- Présentation du compte de gestion
  - Document complet disponible en mairie

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DESENLIS Benoît*

*Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;*

*Fait et délibéré à ROQUEBRUNE, les jour, mois et an que dessus.*

*Ont signés tous les membres présents.*

*Le Maire  
Benoît DESENLIS*

**VOTE = UNANIMITE**

# COMPTE ADMINISTRATIF

## Budget principal

- Présentation du compte de gestion par le premier Adjoint  
Document disponible en mairie

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrice DELLA-VEDOVE 1er adjoint au maire*

*délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DESENLIS Benoît après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

*1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 393.76			127 533.99	61 393.76	127 533.99
Opérations exercice	42 316.46	118 725.82	156 492.69	189 261.97	198 809.15	307 987.79
<b>Total</b>	<b>103 710.22</b>	<b>118 725.82</b>	<b>156 492.69</b>	<b>316 795.96</b>	<b>260 202.91</b>	<b>435 521.78</b>
Résultat de clôture		15 015.60		160 303.27		175 318.87
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>15 015.60</b>		<b>160 303.27</b>		<b>175 318.87</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>15 015.60</b>		<b>160 303.27</b>		<b>175 318.87</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF

## Budget principal

*2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.*

*3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.*

*4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

*Fait et délibéré à ROQUEBRUNE, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signés tous les membres présents.*

*Premier adjoint au maire  
Patrice DELLA-VEDOVE*

VOTE = UNANIMITE

# AFFECTATION DU RESULTAT

## Budget principal

- Proposition d'affectation du résultat

Exercice (en chiffres)  (en lettres)

Résultat de Fonctionnement : Excédent  Déficit

Libellé	Montant
<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	127 533.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	90 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>32 769.28</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>160 303.27</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>160 303.27</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	160 303.27
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE = UNANIMITE

# VOTE DES TAUX 2021

## - Proposition de vote des taux par le maire

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2021, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe habitation sur les résidences principales, Monsieur Le Maire rappelle que le taux départemental de la taxe foncières sur les propriétés bâties de 33,85% est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 47.23 % (soit 33,85% + 13.38%)

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE:

DECIDE d'appliquer pour 2021 les taux suivants:

TAXE SUR LE FONCIER BATI: 47.23 %

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI: 90.17 %

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Ont signés le registre tous les membres présents

VOTE = UNANIMITE

# VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

- Présentation du budget par le maire
- Le détail du budget est consultable en mairie

VOTE = UNANIMITE

# COMPTE DE GESTION

## Budget assainissement

### - Présentation du compte administratif par le premier Adjoint

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DESENLIS Benoît*

*Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;*

*Fait et délibéré à ROQUEBRUNE, les jour, mois et an que dessus.*

*Ont signés tous les membres présents.*

*Le Maire*

*Benoît DESENLIS*

**VOTE = UNANIMITE**

# COMPTE ADMINISTRATIF

## Budget assainissement

- Présentation du compte de gestion par le premier Adjoint

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrice DELLA VEDOVE*

*délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DESENLIS Benoît après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

*1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 386.51		2 947.42		6 333.93
Opérations exercice	13 455.05	12 758.93	20 614.79	22 615.34	34 069.84	35 374.27
<b>Total</b>	<b>13 455.05</b>	<b>16 145.44</b>	<b>20 614.79</b>	<b>25 562.76</b>	<b>34 069.84</b>	<b>41 708.20</b>
Résultat de clôture		2 690.39		4 947.97		7 638.36
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>2 690.39</b>		<b>4 947.97</b>		<b>7 638.36</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>2 690.39</b>		<b>4 947.97</b>		<b>7 638.36</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF

## Budget assainissement

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROQUEBRUNE, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signés tous les membres présents.

Adjoint au Maire  
Patrice DELLA-VEDOVE

VOTE = UNANIMITE

# AFFECTATION DU RESULTAT

## Budget assainissement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de **4 947.97**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 947.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 401.47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 000.55</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>4 947.97</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>4 947.97</b>
<u>Affectation</u> obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 947.97
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE = UNANIMITE**



# VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

- Présentation du budget par le maire

Le détail du budget est consultable à la mairie

VOTE = UNANIMITE

# SUBVENTION AUX Jeunes Agriculteurs

- Le maire informe l'assemblée d'une demande de la part des jeunes agriculteurs pour une subvention dans le cadre de l'organisation d'une journée à Caillavet en septembre 2021.
- Il propose à l'assemblée de voter une subvention de 200 euros.

VOTE = UNANIMITE

# SUBVENTION à l'école de Riguepeu

- Le maire informe l'assemblée d'une demande de la part de l'école de Riguepeu pour un montant de
- Il propose à l'assemblée de voter d'une subvention à hauteur de la demande faite.

VOTE = UNANIMITE

# Autorisation au maire à demander la DSR

- Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de lui accorder le pouvoir de demander une subvention dans le cadre des intempéries 2020.

VOTE = UNANIMITE

# Transfert de compétence PLU/Carte communale à l'EPCI

- Le maire informe l'assemblée qu'il est obligatoire de se prononcer sur le transfert ou non de la compétence communale du PLU/carte communale.
- Le transfert de cette compétence n'étant pas obligatoire.
- Le maire propose de conserver la compétence de la carte communale au sein de la municipalité et donc de refuser le transfert à l'EPCI.

VOTE = UNANIMITE

# QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe l'assemblée des devis pour les stickers et panneaux liés à l'adressage métrique.

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de créer une licence IV dans la commune gratuitement au nom de la collectivité.

Le maire informe l'assemblée de l'inscription de la commune au programme national des ponts.

Le maire informe l'assemblée de la demande de subvention de 500 € à GROUPAMA pour l'achat d'un défibrillateur.

Le maire informe l'assemblée d'une réunion avec TRIGONE sur le projet d'un composteur communal le mercredi 7 avril 2021

Le maire lance le débat sur la vente d'une micro parcelle à Monsieur LARROUCAU à Lacassagne devant sa maison.

Le maire demande un tour de table sur les différents représentants aux différents syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Le secrétaire de séance,